



L'europe sans tabac en 2012 ?

Rubrique : actualités - Date : mardi 30 juin 2009

La Commission européenne a adopté mardi 30 juin une proposition de recommandation du Conseil invitant tous les Etats membres à prendre des dispositions législatives afin de protéger leurs citoyens contre l'exposition à la fumée du tabac d'ici 2012.

Cette recommandation appelle à agir sur trois thèmes : l'adoption dans les trois ans de lois visant à protéger contre l'exposition à la fumée du tabac dans les lieux publics fermés, y compris les lieux de travail, un soutien à la protection des enfants encore trop souvent enfumés et enfin à l'encouragement du sevrage tabagique.

10 pays de l'UE ont déjà mis en place des lois d'interdiction générale de fumer. Selon plusieurs enquêtes, ces mesures connaissent une popularité grandissante. Un eurobaromètre récent fait état de 84% des Européens favorable à une interdiction de fumer dans les bureaux et autres locaux de travail, 77% pour l'interdiction dans les restaurants et 61% pour l'interdiction dans les bars et les pubs.